

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX-NEUF FEVRIER (19/02/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 10

Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Nicole LAFFINEUR (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU) M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

SPORTS

26 – 19 février 2026

26. Convention de mise à disposition par la commune de deux terrains de padel au profit de l'Association Tennis Club Moissagais

Rapporteur : Monsieur Philippe LERMINEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la commune de faciliter et de développer la pratique du padel, en mettant à disposition de l'association du Tennis Club Moissagais les équipements situés au stade municipal « Jo Carabignac », avenue du Sarlac à Moissac, ainsi que les matériels sportifs qui s'y trouvent attachés,

Considérant qu'une convention peut être signée pour encadrer juridiquement cette mise à disposition pour une durée de cinq (5) ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction,

Considérant qu'au titre de cette mise à disposition, l'association Tennis Club Moissagais versera une fois par an à la commune 50 % des recettes générées par la location des deux terrains de padel, en contrepartie de tous les services rendus par la commune, détaillés à l'article 4 de la convention,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE la convention de mise à disposition annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Moissac, le 20 février 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :